

**REGIE D'ELECTRICITE DE THONES**  
 8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ  
 74230 THÔNES  
 Téléphone : 04 50 32 17 17  
 Télécopie : 04 50 02 19 30  
 Site internet : [www.ret.fr](http://www.ret.fr)  
 Contact : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)



**TARIFS en extinction pour les sites non éligibles définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie**

<b>TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL</b>				<b>Taxes au</b>			
en vigueur depuis le : <b>01/08/2020</b>				01/01/2020			
<b>Puissance souscrite</b>	<b>Réglage</b>		<b>Prix des mensualités (en € HT)</b>				
	<b>Mono</b>	<b>Tri</b>	<b>Option Base</b>		<b>Option Heures Creuses</b>		
3	15 A	-	9,92	11,10	/	/	
6	30 A	10 A	11,84	13,42	11,78	13,71	
9	45 A	15 A	13,49	15,48	13,53	16,03	
12 **	60 A	20 A	15,34	17,74	15,31	18,39	
15	-	25 A	16,91	19,71	17,12	20,77	
18	-	30 A	18,61	21,82	18,77	23,00	
24	-	40 A	22,46	26,48	22,57	27,95	
30	-	50 A	25,87	30,70	25,98	32,51	
36	-	60 A	29,50	35,14	29,35	37,03	
<b>Option tarifaire</b>	<b>Puissance souscrite en kVA</b>	<b>Prix de l'énergie en (c€ HT* / kWh)</b>					
		<b>kWh Base</b>		<b>kWh Heures Pleines</b>			
<b>Base</b>	3 à 9	HT	hors TVA	HT*	hors TVA		
	12 à 18	10,47	13,70	11,40	14,63		
	24 à 36	10,47	13,70	11,40	14,63		
<b>Heures Creuses</b>	6 à 9	HT*	hors TVA	HT*	hors TVA		
	12 à 18	7,92	11,15	11,40	14,63		
	24 à 36	7,92	11,15	11,40	14,63		
<b>ECLAIRAGE PUBLIC</b>							
	<b>Mensualités (en € / kVA)</b>			<b>Energie (en c€ / kWh)</b>			
	HT	hors TVA		HT	hors TVA		
Longues Utilisation	7,81	0,77	9,22	6,91	10,14		
Courtes Utilisation	7,81	0,77	9,22	6,91	10,14		

HT\* : hors CSPE, Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

hors TVA : inclus CSPE (2,25 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0,6545 c€/kWh), Taxe Départementale (0,32725 c€/kWh)

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,52€/an)

\*\* La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

Heures Creuses : (code A) 20h-4h (code E) 23h-7h

<b>Puissance souscrite en kVA</b>	<b>Montants indicatifs de la</b>		<b>Tarif acheminement au</b>		<b>01/08/2020</b>
	Taux CTA : 27,04%		Taux TVA : 5,5%		
	<b>Option Base</b>		<b>Option HC</b>		
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT	
3	4,36	1,18	/	/	
6	5,86	1,58	7,12	1,93	
9	7,36	1,99	9,25	2,50	
12	8,86	2,40	11,38	3,08	
15	10,36	2,80	13,51	3,65	
18	11,86	3,21	15,64	4,23	
24	14,86	4,02	19,90	5,38	
30	17,86	4,83	24,16	6,53	
36	20,86	5,64	28,42	7,68	
<b>Eclairage Public</b>	<b>Part Fixe</b>	<b>Part Variable par kVA</b>			
	0,77	1,41			

**1 Taxes :** Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c€/kWh)  
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur  
*valeurs à la* la part acheminement de la facture ; tarif T5 01/08/2020  
*date de vigueur* Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,9775 c€/kWh)  
Taxe Communale (0,6545 c€/kWh), Taxe Départementale (0,323 c€/kWh)  
TVA à ( 20 % ) sur énergie, CSPE, TCFE et prestations  
TVA à ( 5,5 % ) sur part fixe et CTA.  
Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,52€/an)

## **2 Caractéristiques de l'offre :**

**Origine de l'électricité :** 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

## **3 Prestations techniques :**

**Raccordement au réseau :** prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17  
géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

## **4 Révision des prix : (art 3 CG)**

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

## **5 Durée du contrat : (art 2 CG)**

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics:**

## **6 Résiliation à l'initiative du client :**

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

### **6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :**

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

## **7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)**

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

**Option gratuite :** par prélèvement; échéance à 18 jours

**Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire :** facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

**Option gratuite en cas de prélèvement :** choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

## **8 Incident de paiement**

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais de relance : Avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,25 € HT

Frais de coupure et rétablissement avant 15h : 44,85 € HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

## **9 Service client et réclamations**

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 02 19 30 ou par courriel à : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## **10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §**

## **11 Coûts prestations techniques usuelles du GRD : (HT ; TVA à 20 %) tarif du 01/8/2020**

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 13,99 € en standard ; avec supplément : 31,90 € en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 31,76 € ; programmation 2 réglages : 47,27 € ; avec supplément : 31,90 € en version express sous 5 jours

Toute baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 26,60 €

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,27 €

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site [www.ret.fr](http://www.ret.fr).

## **12 Critères d'éligibilité au TRV**

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus